



Le transport
logistique
par l'image



Le transport
logistique
par l'image



Le transport
logistique
par l'image



Le transport
logistique
par l'image



Le transport
logistique
par l'image



Le transport
logistique
par l'image

Règlement du concours 2019-2020

LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE 3EME EDITION

Le **CONCOURS VIDEO EN ÉQUIPE** s'adresse aux étudiants (temps plein et alternance)

- BTS Transport et Prestations Logistiques – Gestion Transport et Logistique associée
- DUT Gestion Logistique et Transport
- Titres certifiés niveau 5 dispensés par les organismes de formations de la branche AFTRAL et PROMOTRANS

Il a pour objet d'illustrer de manière attractive une certaine facette du Transport-Logistique grâce à la réalisation d'une vidéo à destination des jeunes collégiens, lycéens ou étudiants.

Pour ce faire, vous aurez 3 minutes pour traiter, au choix, l'un des thèmes suivants :

- « Le Transport - Logistique, c'est féminin ET masculin »
- « Le Transport - Logistique , un sport d'équipe »
- « Le transport - Logistique conjugué au futur »

Votre vidéo pourra par exemple s'appuyer sur la présentation de métiers, d'innovations technologiques, de processus innovants etc. en laissant libre cours à votre créativité.

Vous devrez désigner un chef d'équipe étudiant et pourrez-vous faire assister d'un enseignant référent.

ORGANISATEUR

Le concours **LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE** est organisé par l'AFT, dont le siège est situé au 82, rue Cardinet 75017 Paris, représentée par son président, Jean-Paul DENEUVILLE. L'AFT est une association loi 1901 qui a pour mission de développer l'information et la formation en Transport-Logistique.

ECHEANCIER

15 octobre 2019 : Ouverture des inscriptions en remplissant le formulaire d'inscription disponible ici :

<https://aft.sphinxonline.net/SurveyServer/s/AFT2017/Concours-LeTransportLogistiqueParlImage/questionnaire.htm>

15 Janvier 2020 : Date limite d'inscription en ligne par le chef d'équipe ou l'enseignant coordinateur

6 avril 2020 à 23h : Date limite d'envoi des vidéos à l'AFT

Nous vous recommandons de nous adresser ces vidéos via Wetransfer.

Le lien de téléchargement devra être adressé par le chef d'équipe dans un mail spécifique à l'adresse suivante : concoursvideo.TL@aft-dev.com

3 juin 2020

Communication des résultats par mail aux chefs d'équipe.

REMISE DES PRIX

Nous récompenserons la meilleure vidéo dans chacun des trois thèmes listés ci-dessus par un chèque de 1000 euros.

Un quatrième prix appelé « prix spécial du jury » accompagné d'un chèque de 1500 euros pourra être attribué à l'une des productions non récompensées dans le cadre des 3 catégories référencées.

Ces chèques seront remis lors d'une cérémonie dans l'établissement d'enseignement aux chefs d'équipe, par le délégué AFT de la région concernée.

Le chef de projet sera seul récipiendaire des dotations et fera son affaire de la répartition avec les autres membres étudiants de son équipe. L'AFT ne pourra être tenue pour responsable des modalités de la répartition entre participants.

CONTACT

Conchita PEREDA-CREACH / conchita.pereda-creach@aft-dev.com

Tél : 06 22 69 19 46

OBJECTIF PEDAGOGIQUE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE est un concours de création de clips vidéo visant à valoriser les initiatives de découverte des entreprises et des métiers du transport logistique, tout en favorisant l'esprit d'entreprendre dans une dynamique de projet innovant et en équipe.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à des équipes d'étudiants, temps plein et alternance, en BTS TPL/BTS GTLA, DUT GLT ou en préparation d'un titre certifié niveau 5 AFTRAL et PROMOTRANS.

Une équipe est constituée d'un chef d'équipe étudiant et d'un enseignant référent qui assurera un rôle d'appui auprès des étudiants. Il/elle sera chargé/e de veiller au bon respect du règlement, et à la présence de contenu correspondant aux consignes spécifiées figurant dans « l'objet du concours ».

Sont considérés comme participants tous les étudiants désignés par le chef d'équipe lors de l'inscription. Pour participer, une équipe doit être constituée d'au moins deux étudiants, dont un chef d'équipe et d'un enseignant référent

Le chef d'équipe est en charge de l'inscription, entre **le 15 octobre 2019 et le 15 janvier 2020** via www.aft-dev.com/concours-video-TL-2020

La participation au concours est gratuite. L'équipe prend à sa charge les éventuels frais liés à la réalisation de sa vidéo.

CONDITIONS DE REALISATION DES CLIPS VIDEOS

Les participants au concours doivent transmettre à l'AFT via Wetransfer une vidéo d'une durée de trois minutes maximum en choisissant l'un des thèmes suivant :

- « Le Transport - Logistique, c'est masculin ET féminin »
- « Le Transport - Logistique, un sport d'équipe »
- « Le Transport - Logistique conjugué au futur »

Cette vidéo pourra prendre la forme de témoignages, de reportages, de fictions d'animations, etc. Le message doit s'adresser à un public de collégiens, lycéens et étudiants.

Les participants s'engagent à ce que les contenus des vidéos transmises à l'AFT respectent l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement, sans que cela ne soit limitatif :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs,
 - Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers,
 - Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,
 - Ne contient pas de propos dénigrants, diffamatoires, agressifs ou injurieux,
 - Ne présente pas de caractère pédophile,
 - Ne contient pas de messages ou d'informations à caractère politique, religieux,
 - Pornographique, xénophobe ou pouvant heurter la sensibilité de mineurs ou du plus grand nombre,
 - Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
 - N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité,
 - L'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques,
 - N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme,
 - N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme,
 - Ne contient pas de mentions de marques déposées.
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Nota : Les contraintes liées à la réglementation et aux règles de sécurité spécifiques au secteur Transport et Logistique doivent également être respectées et prises en compte.

Le chef d'équipe garantit que la vidéo proposée est **originale et inédite** c'est-à-dire qu'elle n'est pas une recomposition de vidéos préexistantes et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune diffusion ou publication publique ou privée sur tout support numérique avant sa transmission à l'AFT. L'originalité et le caractère inédit de la vidéo s'entendent dans son tout et ses parties constitutives. En cas de doute sur l'originalité et le caractère inédit de l'œuvre, l'AFT se réserve le droit d'exclure la vidéo du concours.

Les membres de l'équipe garantissent qu'ils sont les seuls détenteurs des droits de propriété intellectuelle attachés à la vidéo.

Il est juridiquement nécessaire de s'assurer que les musiques, photos, images, etc. utilisées sont libres de droit et que toute personne figurant dans le clip doit avoir signé au préalable une "autorisation de droit à l'image".

En conséquence, chaque participant s'engage à fournir, à la demande de l'AFT, copie de l'ensemble des écrits justifiant ladite autorisation.

En annexe de ce règlement figure le formulaire « **Autorisation d'utilisation de photographies et vidéos de personnes extérieures à l'AFT à des fins de communication** ».

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

- Durée maximum : trois minutes, générique compris
- Qualité minimum requise : HD/FULL HD (poids maximal de 2 Go par vidéo)
- Résolution minimum de la vidéo : conseillée 1920 x 1080
- Langue : français ou anglais avec sous-titrage en français
- Qualité et volume du son

SELECTION DES VIDEOS

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser certaines vidéos qui ne seraient pas conformes au règlement et à l'éthique du concours précisés dans le paragraphe précédent.

Le jury prendra en compte les critères suivants pour désigner les vidéos gagnantes, notées sur 20 points :

- **Respect du cahier des charges technique : 5 points**
- **Qualité et exactitude du contenu : 5 points**
- **Clarté du message, cohérence : 5 points**
- **Créativité et recherche d'originalité : 5 points**

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de représentants du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de représentants de la profession, et de personnels de l'AFT en charge de la communication, de l'orientation et de l'Enseignement supérieur.

DROITS DES PARTICIPANTS ET DE L'ORGANISATEUR

Les étudiants auteurs des vidéos sélectionnées par le jury autorisent l'AFT à utiliser leurs noms et prénoms qui pourront faire l'objet de publications.

Les participants s'engagent à céder à l'AFT, à titre non exclusif, les droits d'exploitation portant sur la vidéo en vue de son utilisation et autorisent expressément sa mise en ligne.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées informatiquement conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ainsi, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant.

COMMUNICATION

Les vidéos lauréates seront diffusées sur les sites et les réseaux sociaux de l'AFT et lors de manifestations publiques, forum, salons, journées portes ouvertes, etc., ainsi que par les prescripteurs de l'information et de l'orientation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Toute candidature enregistrée vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.

RESERVE

L'organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

ANNEXE

« Autorisation d'utilisation de photographies et vidéos de personnes extérieures à l'AFT à des fins de communication ».